

Le commissaire enquêteur

Claude COHEN

Groupement Fonctionnel Prévision  
N° Acropolis : 259452 / ~~259933~~  
Affaire suivie par : Cne Steeves Fournier  
☎ : 04.92.13.73.22  
Courriel : steeves.fournier@sdis06.fr

Villeneuve-Loubet, le 13 juillet 2021

Le Directeur Départemental  
des Services d'Incendie et de Secours  
des Alpes-Maritimes

à

Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes  
DDTM des Alpes-Maritimes  
Service déplacements, risques et sécurité  
Pôle risques naturels et technologiques

**Objet :** Avis sur la révision du PPRIF de Théoule-sur-Mer.

**Réf :**

- Courier préfecture de demande d'avis des personnes publiques associées en date du 01/07/2021 reçus le 05/07/2021 ;
- Arrêté de prescription 2019-003 portant révision du PPRIF de Théoule-sur-Mer en date du 30/01/2019 ;
- Arrêté d'approbation du PPRIF de Théoule-sur-Mer en date 06/08/2002
- Article R562-7 du code de l'environnement
- Réunions de projet sur la révision du PPRIF en date du 06/04/2018 et 07/06/2017
- Réunions PPA en date du 22/05/2019 et 17/07/2019
- Diverses réunions techniques de travail.

**Pièces jointes :** Proposition de rédaction de l'article 13.5 concernant le système d'asperseur.

En réponse à votre courrier cité en référence relatif à la révision du PPRIF de Théoule-sur-Mer et après examen du dossier, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes, vous prie de trouver les éléments d'actualisation proposés concernant la procédure en objet.

La mise à jour concerne le point suivant :

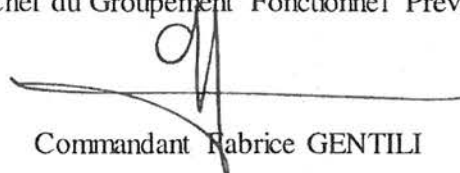
- Article 13.5 : dispositions spécifiques pour les bâtiments accueillant du public et les établissements recevant du public (ERP).  
Afin d'apporter plus de précision et une meilleure compréhension des conditions d'application des dispositions de cet article, vous trouverez en annexe 1 une proposition de rédaction plus complète techniquement.

- Considérant que les travaux prescrits sont ceux les plus importants à réaliser, à maintenir dans le temps et qui permettent de réduire la vulnérabilité face au risque d'incendie de forêts sans l'exclure en totalité,

- Considérant que la révision du PPRIF permet d'améliorer les conditions d'intervention et de défense contre les risques d'incendie de forêt.

En conséquence, après étude du dossier et pour ce qui relève de sa compétence, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes émet un avis favorable au projet de révision du PPRIF de Théoule-sur-Mer.

Pour le Directeur départemental des Services d'Incendie  
et de Secours des Alpes-Maritimes et par délégation  
Le Chef du Groupement Fonctionnel Prévision



Commandant Fabrice GENTILI

**Annexe 1**

**Article 13.5-dispositions spécifiques pour les bâtiments accueillant du public et les établissements recevant du public (ERP) : Système d'aspenseurs.**

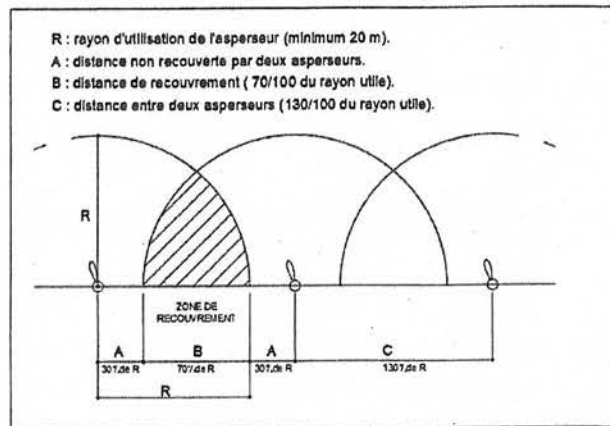
Tout nouveau projet d'ERP est soumis aux mêmes prescriptions que les opérations d'urbanisme groupées pour chacune des zones à risque du PPRIF.

Pour les établissements recevant du public (classés ERP ou non) en interface direct avec la forêt sans obstacle naturel ou artificiel existant à la date d'approbation du PPRIF et situés en zone de danger rouge (R) et rose (RO), les aménagements suivants devront être a minima réalisés dans un délai de cinq ans à compter de la date d'approbation du présent PPR :

- la mise en place d'aspenseurs ou tout autre dispositif hydraulique, afin de respecter l'objectif à atteindre de protéger les occupants d'un bâtiment susceptible d'être exposé aux effets d'un feu de forêt pendant 30 minutes.

Caractéristiques des aspenseurs :

- les aspenseurs doivent présenter un débit unitaire minimum de 15m<sup>3</sup>/h et une portée minimale de 20m ;
- les aspenseurs doivent avoir un taux de recouvrement minimum de 70 % ;



- L'autonomie demandée doit assurer le fonctionnement du système d'aspenseurs pendant 30 minutes minimum (quantité d'eau en stockage, système d'alimentation des pompes électriques ou thermiques) ;
- Le local technique doit répondre aux dispositions constructives de l'article 8.2 afin d'être protégé pendant 30 min.

*(Handwritten signature)*